



Compte rendu Conseil Municipal du 29/03/2021

www.chevrieres42.fr

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire le lundi 29 mars 2021 à 20h, sous la présidence de Monsieur Norbert DUPEYRON, Maire.

Etaient présents : Norbert DUPEYRON, Louisa SAHUC, Jacques CHARRAT, Gaëlle THONNERIEUX, Bruno BASSON, Pierre FOURNEL, Louis ROUSSET, Hervé GAGNARD, Marie Joëlle PERRET, Sylvie BARCET, Christiane DUBOEUF, Catherine BRUEL, Stéphane MOULARD, Christophe FONTANAY.

Absente excusée : Sophie FAYOLLE (pouvoir donné à Louisa SAHUC)

Absent :

Exceptionnellement, et en raison des mesures imposées par crise du COVID 19, la séance a lieu à la salle polyvalente.

1) Finances – budgets

- Compte administratif 2020 :

Budget de fonctionnement

Dépenses 484 185.12 €

Recettes 603 799.94 €

D'où un excédent de fonctionnement en 2020 de **119 614.82 €**

Excédent reporté 2019 de **244 503.62 €** soit un excédent total de **364 118.44 €**

Budget d'investissement

Dépenses 170 929.47 €

Recettes 605 390.67 €

D'où un excédent d'investissement en 2020 de **434 461.20 €**

Excédent reporté 2019 de **24 258.77 €** soit un excédent total de **458 719.97 €**

Restes à réaliser reportés en 2021

En dépenses 666 600 €

En recettes 170 500 €

Soit un déficit de **496 100 €**

Excédent cumulé de **458 719.97 €**

D'où un 1068 de **37 380.03 €**

Cette somme doit automatiquement être virée du fonctionnement à l'investissement au 1068.

Louisa SAHUC, 1^{er} adjoint soumet à l'approbation du conseil municipal le compte administratif 2020 qui est approuvé à l'unanimité.

- **Affectation des résultats**

Le conseil municipal délibère ensuite sur l'affectation de 37 380.03 € au compte 1068 de la section d'investissement 2021 et un report de 326 738.41 € au budget de fonctionnement.

- **Approbation du compte de gestion 2020**

Le compte de gestion présenté par la trésorerie est identique au compte administratif de la commune.

- **Vote des taux d'imposition 2021**

Pour 2021, le conseil municipal doit délibérer pour un taux foncier bâti de référence. Ce nouveau taux est la somme du TFB communal auquel vient s'ajouter le TFB départemental, dorénavant reversé aux communes en compensation de la taxe d'habitation qui disparaît.

- **Budget primitif 2021**

Le conseil municipal

- Vote à l'unanimité le budget primitif 2021 :
 - o Section de fonctionnement : 731 101.52 € en dépenses dont 230 000 € de virement en section d'investissement et 735 631.62 € en recettes.
 - o Section d'investissement : 1 468 122.52 € en dépenses et recettes

- Vote une indemnité dite "de confection des documents budgétaires" d'un montant de 30.49 € au profit du trésorier de Chazelles sur Lyon.

- Vote les subventions suivantes :
 - o Collège Raoul Follereau : 1 750 €
 - o Familles Rurales : 500 €
 - o Cantine collège Raoul Follereau : 1 050 €
 - o ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) : 300 €
 - o Centre Socio Culturel : 160 €
 - o Association musique Aveizeux : 20 €
 - o Centre aéré St Médard/Aveizeux/Chevrières : 550 €
 - o Cinéma des Monts du Lyonnais : 316 €
 - o LEP des Monts du Lyonnais : 200 €
 - o Lycée Ressins : 40 €
 - o MFR Saligny sur Roudon : 40 €
 - o ARPA Roannais : 160 €
 - o Groupement 4 cantons : 345.90 €
 - o Basket St Denis : 200 €
 - o EURECAH : 100 €
 - o IMC Loire : 100 €
 - o Solidaire aidants : 100 €
 - o OGEC : 70 000 €.

2) Voirie

- Proposition d'achat de panneaux de signalisations pour sécuriser le passage piéton à l'entrée de l'aire de loisirs de la Gare par la pose de panneaux (passage piéton lumineux et rappels de vitesses à 50 km/h) et d'un radar pédagogique. Le conseil valide cette proposition et décide de demander une subvention dans le cadre des amendes de police auprès du CD 42.
- Voirie 2021, une demande de prix a été lancée pour le programme voirie 2021. Retour pour le 16 avril

3) Ecole

Dans le cadre du plan de relance numérique pour les écoles, le conseil municipal valide la demande faite pour l'achat de matériel numérique (vidéo projecteurs interactifs, tablettes, tableaux) et la demande de subvention à faire auprès de l'état. L'investissement est de l'ordre de 12 000 € TTC.

4) Fleurissement

Cette année et en raison de la crise du COVID 2019, les bons d'achats pour le concours de fleurissement communal, seront portés par les élus aux participants.

5) Points d'infos – Questions diverses

Collectes des ordures ménagères et des déchets recyclables :

Pas de tournées le lundi 5 avril - Week-end Pascal

Les sacs noirs seront collectés le mercredi 7 avril

Les sacs jaunes seront collectés le vendredi 9 avril

Rappel : les sacs doivent être sortis la veille au soir ou le matin de la collecte avant 6 heures.

Vacances d'avril : L'agence postale sera fermée du 21 au 24 avril.

Places en crèche : La CCMDL informe : les familles qui ont besoin d'une place en crèche pour leur(s) enfant(s) à partir de septembre 2021 doivent déposer leur dossier avant le 23 avril 2021. Dossier à retirer et à remettre directement auprès des établissements.

Pour toute information vous pouvez contacter le service petite enfance de la CCMDL au 04 78 19 05 14 ou enfance@cc-mdl.fr

ENEDIS informe d'une coupure d'électricité le 07 avril 2021 dans le centre bourg.

Jardins collectifs : 3 parcelles sont disponibles. Si vous êtes intéressés, merci de vous faire connaître en mairie.

Chaque parcelle fait environ 100 m². Le loyer est de 50 € / an plus la consommation d'eau pour l'arrosage (2.30 € par mètre cube)

La Communauté de Communes de Monts du Lyonnais réalise une enquête sur la réduction des déchets.

Pour y participer : rendez-vous sur le site : www.cc-montsdulyonnais.fr

Réunion de la commission voirie : le 9 avril 2021 à 14 heures 30.

Réunion de la commission communication : le 12 avril 2021 à 18 heures 30.

Réunion de la commission bâtiments : le 14 avril 2021 à 18 heures 30.

Prochaine réunion du conseil municipal le lundi 26 avril 2021 à 20 heures.

La nouvelle carte d'identité arrive au 1^{er} semestre 2021.

**LA NOUVELLE
CARTE NATIONALE
D'IDENTITÉ**



+ pratique **+ innovante** **+ sécurisée**

UN DÉPLOIEMENT PAR ÉTAPES

La nouvelle carte nationale d'identité (CNI) sera déployée progressivement sur l'ensemble du territoire national, entre le 15 mars 2021 et le 28 juin 2021. Entre le 15 mars et le 17 mai 2021, la nouvelle CNI sera délivrée dans trois départements pilotes (Oise, Seine-Maritime et Réunion), puis généralisée entre le 17 mai 2021 et le 28 juin 2021 sur l'ensemble du territoire (à raison du basculement de plusieurs régions tous les quinze jours).

IN AGENCE NATIONALE DES TITRES SÉCURISÉS

- La carte nationale d'identité, dont la détention n'est pas obligatoire en France, est un document qui permet à chaque citoyen de justifier de son identité tant dans ses relations avec l'administration que dans sa vie quotidienne. Elle est également un document de voyage permettant de circuler au sein de l'Union européenne. Sa délivrance est une compétence régalienne de l'État.
- Le format actuel de la carte nationale d'identité (CNI) date de 1995. La France a décidé de moderniser le format, le visuel et l'usage de la CNI tout en répondant aux nouvelles exigences de sécurités portées par l'Europe dans un règlement publié en juin 2019.
- La nouvelle CNI a été conçue pour répondre aux usages du quotidien (nouveau format de type carte bancaire, matériau robuste en polycarbonate, éléments en relief pour l'inclusivité des personnes malvoyantes...).
- La nouvelle CNI comporte des sécurités innovantes comme un dispositif holographique de nouvelle génération, changeant de couleur pour protéger la photographie sur la carte et des sécurités à l'état de l'art avec un fond sécurisé et une puce hautement sécurisée.
- La nouvelle CNI aura un visuel modernisé reprenant en particulier les symboles de la République, le drapeau français, la Marianne et le texte de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.
- À compter du 2 août 2021 prochain, tout usager souhaitant faire renouveler sa CNI arrivée à expiration, bénéficiera de la nouvelle carte. Les anciennes CNI en cours de validité après le 2 août seront bien sûr toujours valables jusqu'à expiration. En revanche, à compter d'août 2031, les CNI anciens modèles ne permettront pas de voyager dans les autres pays européens.
- Entre le 15 mars et le 17 mai 2021, la nouvelle CNI sera déployée dans trois départements pilotes (Oise, Seine-Maritime et Réunion), puis son déploiement sera progressivement généralisé entre le 17 mai 2021 et le 28 juin 2021 sur l'ensemble du territoire.

SAUV Life : l'application qui sauve des vies :

Citoyen sauveteur : tout le monde peut le devenir, en téléchargeant l'application disponible pour iOS et Android :

Il suffit de télécharger [l'application Sauv life](#) sur son smartphone (iOS ou Android), puis de s'inscrire. « **Notre application est avant tout citoyenne, plus que technique. Tout le monde peut sauver une vie même sans être formé aux premiers secours. C'est ce qui s'est passé aux Sables-d'Olonne avec M. Butaud. Il a reçu une alerte sur son téléphone et il a sauvé la personne tout simplement en étant guidé par le Samu par téléphone** », [avait expliqué en octobre à Ouest-France Arnaud Libert, cofondateur de Sauv life.](#)

Celui qui a l'application devient « citoyen sauveteur ». Il est alors susceptible d'être contacté par le Samu via l'appli.

Exemple : un homme appelle le 112 (numéro d'urgence), le 18 (pompiers) ou le 15 (Samu). Les symptômes qu'il décrit sont ceux d'un malaise cardiaque. Le régulateur du Samu ou des pompiers peut alors décider de lancer une alerte via l'application Sauv life qui géolocalise les inscrits. Objectif : que quelqu'un intervienne avant même que les secours n'aient le temps d'arriver sur place. Une notification est alors envoyée sur le téléphone du citoyen-sauveteur qui se trouve le plus près (un voisin, un salarié dans son entreprise, etc.). S'il accepte d'intervenir, l'application lui indique alors le chemin afin qu'il puisse retrouver la victime à pied en quelques minutes.

S'il a été formé aux premiers secours, il met en œuvre les gestes qu'il connaît ; s'il n'est pas encore formé un médecin du Samu le guide par téléphone jusqu'à l'arrivée des pompiers ou du Smur. C'est toujours un service de secours professionnel qui mobilise ce citoyen-sauveteur, après avoir été appelé (via le 112, le 189 ou le 15) par la victime, des proches de la victime, des passants, etc.

Infos bibliothèque :

Suite à la modification de l'horaire du couvre-feu, la permanence du lundi sera de 16h30 à 18h.

Nous avons décidé d'élargir l'horaire du mercredi car il y a de plus en plus d'affluence ce jour-là : 16h30 à 18h

Les horaires du samedi restent inchangés : 10h à 12h

Il y aura une permanence à la bibliothèque le samedi 8 mai

Nous sommes à la recherche de bénévoles à raison d'une ou deux permanences par mois selon vos disponibilités.

Pour les personnes qui ne sont pas revenues depuis les confinements, merci de nous ramener les livres empruntés non retournés.

Info page Facebook : " Vous pouvez suivre les actualités de la bibliothèque en temps réel sur la page Facebook : "bibliothèque de Chevrières"

L'équipe des bénévoles.